

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 10963

Numéro SIREN : 833 718 653

Nom ou dénomination : STORENGY

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2021 sous le numéro de dépôt 30526

STORENGY

Société par Actions Simplifiée

12, rue Raoul Nordling

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

STORENGY

Société par Actions Simplifiée

12, rue Raoul Nordling

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé unique de la société STORENGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STORENGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans le paragraphe « Titres de participation » de la note « Immobilisations financières », la valeur comptable des titres de participation pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de détention durable est ramenée à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité ainsi que la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.
- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de Storengy » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 10 et 13 décrivent le mode d'évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et la valeur des contrats d'assurance souscrits pour y faire face. Nous avons examiné les bases et modalités du calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l'objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 mars 2021

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink.

Olivier BROISSAND

The logo for Storengy, featuring the word "storengy" in a lowercase, teal-colored, sans-serif font. The logo is centered within a thin black rectangular border.

storengy

Comptes annuels au 31/12/2020
de Storengy SAS

Sommaire

Contents

Comptes annuels au 31/12/2020 de Storengy SAS	1
Sommaire	1
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	6
Annexes aux comptes annuels	8
<i>PREAMBULE</i>	8
<i>PRESENTATION DE LA SOCIETE</i>	9
<i>COMPARABILITE DES EXERCICES</i>	9
<i>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	9
<i>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</i>	11
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	11
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	16
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	20
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	27
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	32

storengy

Bilan

Bilan Actif

Présenté en euros

ACTIF	Brut	Amort.prov	Net au 31.12.2020	Net au 31.12.2019
Actif immobilisé				
Concessions, brevets et droits similaires	5 955 084	2 566 139	3 388 945	3 466 132
Fonds commercial	2 579 754		2 579 754	2 579 754
Autres immobilisations incorporelles	3 427 471		3 427 471	4 146 881
TOTAL immobilisations incorporelles	11 962 309	2 566 139	9 396 170	10 192 768
Terrains	2 752 320		2 752 320	2 752 320
Constructions	4 624 173	342 582	4 281 591	4 406 650
Installations techniques, matériel et outillage industriels	265 529	40 639	224 890	224 064
Autres immobilisations corporelles	4 112 460	757 079	3 355 380	1 755 347
Immobilisations en cours	3 175 023		3 175 023	3 059 554
TOTAL immobilisations corporelles	14 929 504	1 140 301	13 789 204	12 197 935
Autres participations	2 700 036 078	15 092 462	2 684 943 616	2 693 588 321
Créances rattachées à des participations	516 778		516 778	0
Autres immobilisations financières	1 733 250		1 733 250	13 138
TOTAL immobilisations financières	2 702 286 106	15 092 462	2 687 193 644	2 693 601 459
TOTAL (I)	2 729 177 919	18 798 901	2 710 379 017	2 715 992 162
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements	7 619 206		7 619 206	7 243 130
TOTAL Stocks	7 619 206	0	7 619 206	7 243 130
Avances et acomptes versés sur commandes	21 089		21 089	245 320
Clients et comptes rattachés	13 879 626		13 879 626	17 221 990
Autres créances	159 928 499		159 928 499	45 855 616
TOTAL Créances	173 829 214		173 829 214	63 322 925
Disponibilités	97 417		97 417	479 354
TOTAL Trésorerie	97 417		97 417	479 354
Charges constatées d'avance	18 980		18 980	19 938
TOTAL (II)	181 564 817	0	181 564 817	71 065 347
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)	2 910 742 735	18 798 901	2 891 943 834	2 787 057 509

Bilan Passif

PASSIF	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	2 733 171 879	2 733 171 879
Prime d'apport	7	7
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	728 428	
Report à nouveau	2 388 302	-7 134 985
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	113 973 683	21 703 552
Subventions d'investissement	3 976 620	153 513
Provisions réglementées	16 027	7 779
TOTAL (I)	2 854 254 946	2 747 901 745
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 873 925	4 270 234
TOTAL (II)	4 873 925	4 270 234
Emprunts et dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	79 410	42 052
Emprunts et dettes financières divers	205 491	0
TOTAL dettes financières	284 901	42 052
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 611 424	17 856 883
Dettes fiscales et sociales	15 096 474	15 762 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	325 314	1 222 085
Autres dettes	142 500	1 603
TOTAL dettes d'exploitation	32 175 711	34 843 478
Produits constatés d'avance	354 350	
TOTAL (III)	32 814 963	34 885 530
Ecarts de conversion passif	(IV)	
TOTAL PASSIF (I À IV)	2 891 943 834	2 787 057 509



Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N au 31.12.2020			Exercice N-1 au 31.12.2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue : Biens				
Production vendue : Services	56 347 302	1 609 789	57 957 090	61 741 065
Chiffres d'affaires nets	56 347 302	1 609 789	57 957 090	61 741 065
Production stockée				
Production immobilisée			592 590	491 639
Subventions d'exploitation			21 671	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			-2 162	1 067 209
Autres produits			28 196	48
Total des produits d'exploitation (I)			58 597 386	63 299 961
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			3 058 632	2 601 843
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-376 075	-304 676
Autres achats et charges externes			28 098 878	31 876 918
Impôts, taxes et versements assimilés			551 372	1 590 278
Salaires et traitements			15 894 307	14 926 767
Charges sociales			8 972 329	9 166 377
Dotations aux amortissements			1 864 094	1 649 563
Pour risques et charges : dotations aux provisions			603 691	1 140 390
Autres charges			1 693 466	1 469 754
Total des charges d'exploitation (II)			60 360 694	64 117 214
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-1 763 308	-817 254
Produits financiers de participations			130 913 408	21 709 256
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			36 186	35 648
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			5 926	492
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (III)			130 955 520	21 745 397
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			66 637	18 453
Différences négatives de change			17 585	7 383
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (IV)			84 222	25 836
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)			130 871 297	21 719 561
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)			129 107 989	20 902 307
Produits exceptionnels sur opérations en capital				1
Total des produits exceptionnels (V)			0	1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			15 100 710	7 315
Total des charges exceptionnelles (VI)			15 100 710	7 315
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-15 100 710	-7 314
Impôts sur les bénéfices			33 596	-808 559
TOTAL DES PRODUITS			189 552 905	85 045 358
TOTAL DES CHARGES			75 579 222	63 341 806
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			113 973 683	21 703 552



Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 891 943 834 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 113 973 683 euros.

Note : les montants sont présentés en euros sauf précision contraire. Les arrondis peuvent dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Storengy SAS a pour missions de valoriser l'expertise de l'entreprise au travers de prestations de services dans le domaine du stockage et de développer de nouvelles activités, sur les scènes locales, nationales ou internationales : géothermie, hydrogène, production et stockage de gaz verts, stockage d'énergie, stockage de gaz à l'international.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'année 2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les principaux événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2020, concernant Storengy SAS ou l'une ou l'autre de ses filiales, sont décrits ci-dessous :

- **STORENGY SAS - Création de la société AZOLA**

Storengy SAS a créé la société AZOLA pour gérer l'ensemble de l'activité de conception, de réalisation et de commercialisation d'une solution brevetée de stockage compact temporaire de gaz sous forme liquide. Une augmentation de capital de 2 135 120 euros a été réalisée le 9 janvier 2020. Le 11 mai 2020, un traité d'apports en nature visant à transférer les actifs nécessaires au développement de la solution commerciale a été signé pour une valeur nette de 1 057 996 euros.

- **STORENGY SAS - Acquisition de la société Plaine de Garonne Energie (PGE)**

Le 29 janvier 2020, STORENGY France a cédé à Storengy SAS les actions de la société Plaine de Garonne Energie, moyennant un prix de 277 422 euros correspondant à la valeur d'utilité estimée de ces titres.

Le 16 juin 2020, une augmentation de capital à hauteur de 2 937 000 euros a été souscrite par Storengy SAS.

- **STORENGY SAS - Impact de la crise sanitaire Covid-19**

Storengy SAS a mis en œuvre les mesures appropriées pour ses employés et pour réduire les conséquences de l'épidémie sur son activité et celles de ses filiales. Malgré la crise sanitaire, le niveau d'activité est resté élevé afin notamment d'assurer la continuité de service et la sécurité d'approvisionnement de STORENGY France et les états financiers au 31 décembre 2020 n'ont pas été impactés de façon matérielle par la crise sanitaire. Le contexte n'a pas non plus eu d'impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2020 des filiales de Storengy SAS, en particulier STORENGY France et Storengy UK.

- **STORENGY France - Régulation du stockage – Période ATS2**

L'entrée en régulation des stockages est intervenue au 1^{er} janvier 2018.

Une première période de régulation (dite période ATS1) a couvert les exercices 2018 et 2019.

Le 23 janvier 2020, la CRE a publié la délibération n°2020-011 portant décision sur le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel pour la période dite ATS2 qui s'applique à partir de 2020 pour une période de 4 ans. Pour STORENGY France, le revenu autorisé annuel moyen prévu pour cette nouvelle période tarifaire 2020-2023 dans la délibération du 23 janvier 2020 s'établit à 514 millions d'euros, avec les paramètres suivants :

- Une Base d'Actifs Régulés (BAR) au 1^{er} janvier 2020 de 3,70 milliards d'euros
- Un taux de rémunération de la BAR de 4,75% en baisse de 100 points de base par rapport à l'ATS1
- Des Charges Nettes d'Exploitation (CNE) de 178 millions d'euros pour 2020
- Un revenu autorisé fixé à 496 millions d'euros pour 2020, incluant l'apurement du solde du CRCP de la période ATS1 pour -3,3 millions d'euros.

Le cadre de régulation tarifaire de cette nouvelle période prévoit par ailleurs :

- Une régulation incitative visant à assurer l'efficacité des gestionnaires d'infrastructures régulées
- La régularisation a posteriori, via le Compte de Régularisation des Charges et des Produits (CRCP), de l'écart entre (i) les charges prévisionnelles et les charges réelles (limitée à certains postes difficilement prévisibles et maîtrisables à l'instar des charges d'énergie), ii) les investissements prévisionnels et les investissements réels, et iii) l'inflation prévisionnelle et l'inflation réelle.

- **STORENGY France - Publication de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) et publication du projet de Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020)**

La Programmation Pluriannuelle de l'énergie pour la période 2019-2028 a été adoptée par décret le 21 avril 2020. Ce décret confirme le maintien au moins jusqu'en 2023 de l'ensemble des sites de stockage actuellement en opération dans le périmètre de la régulation et le document de programmation associé au décret renvoie à 2023 l'évaluation des capacités de stockages nécessaires à la sécurité d'approvisionnement post 2026.

Le Ministère de la Transition écologique a publié le 24 novembre 2020 son projet relatif à la prochaine Réglementation environnementale. Ce projet prévoit la fin progressive du gaz dans le logement neuf individuel puis collectif.

La société considère que ces évolutions réglementaires de l'exercice ne sont pas de nature à induire à ce jour d'évolution quant à l'hypothèse de fin d'exploitation des actifs de STORENGY France.

- **STORENGY France - Ouverture d'une enquête sur le mécanisme de régulation du stockage de gaz naturel en France**

Le 29 février 2020, la Commission Européenne a annoncé l'ouverture d'une enquête en matière d'aide d'état sur le dispositif de régulation du stockage mis en place au 1er janvier 2018 pour assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz en France. STORENGY France a transmis à l'Etat et à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) tous les éléments nécessaires pour faire valoir ses analyses, dans le cadre de l'enquête approfondie que la Commission Européenne mène en vue de formuler une décision finale.

Si l'ouverture de cette procédure ne préjuge en rien de l'issue de l'enquête, la société considère, sur la base de l'ensemble des informations disponibles à ce jour, que le scénario le plus probable est que l'enquête aboutisse à une décision d'aide d'Etat compatible.

- **ENGIE BIOZ - Partenariat stratégique dans le secteur du biogaz avec MIROVA-EUROFIDEME 4**

STORENGY SAS, à travers sa filiale ENGIE BIOZ en charge des projets de biométhane en France, a conclu, le 20 avril 2020, un partenariat stratégique dans le secteur du biogaz, avec l'entrée du fonds MIROVA-EUROFIDEME 4 à hauteur de 50 % dans le capital de DANAGAZ, qui détient 9 unités de méthanisation en exploitation.

- **Dividendes** : au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, Storengy SAS a perçu 119 194 503 euros de dividendes de la part de Storengy France, 11 667 940 euros de la part de Storengy UK et 34 186 euros de la part de SGVE.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conduit STORENGY à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour les éventuelles dépréciations sur titres, les provisions pour risques et charges et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement la valeur recouvrable des titres de participation (cf. note 1).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- des applications et projets informatiques ; les logiciels sont amortis sur leur durée d'usage. Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des coûts de construction et d'exploitation de prototypes dédiés à la transition énergétique.
- du fonds commercial qui n'est pas amortissable compte tenu d'une durée d'utilisation considérée comme illimitée dans le temps. Le fonds commercial fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.
- des frais de développement dès lors que la faisabilité technique est démontrée, que les dépenses attribuables à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable et que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Valeurs brutes (€)	Durées d'utilité	Durées d'usage
Applications informatiques	5 955 084	5 ans	5 ans
Fonds commercial	2 579 754	Non amortissable	

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

Les coûts d'emprunt destinés à financer l'acquisition des immobilisations ne sont pas incorporés au coût de l'actif, STORENGY ayant fait le choix de les comptabiliser en charges (application de l'article 213-9 de l'ANC).

L'application des règlements n° 2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire.

Certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement fiscal dégressif excédant l'amortissement économique linéaire ; l'écart entre l'amortissement fiscal dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées.

Les principales durées d'utilité et d'usage sont :

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Valeurs brutes (€)	Durées d'utilité	Durées d'usage
Ensembles immobiliers & électroniques	6 219 156	30 ans	25 ans
Terrains bâtis	2 752 320	Infini	Infini
Véhicules, engins et remorques	1 261 466	10 ans	10 ans
Mobilier et matériels	1 297 195	10 ans	10 ans
Outillage divers	224 345	10 ans	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation :

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

Une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession a été prise, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à leur valeur de cession estimée si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Figurent dans ce compte les titres détenus par STORENGY en France dans STORENGY France, dans les sociétés ENGIE BIOZ, Géothermie de Guadeloupe, GEOPULSE, Société Géothermale de Val d'Europe, Azola, PGE, Hycologie et dans la société DMSE et à l'international dans STORENGY Deutschland Infrastructures, STORENGY UK, Electrochaea et trois sociétés mexicaines Geotérmica Cerro Pinto, Geotérmica Derrumbadas et Geotérmica Sanganguey.

STOCKS DE MATIERES ET MATERIELS D'EXPLOITATION

Les matières et matériels d'exploitation inscrits en stocks sont valorisés au coût d'achat. Les sorties sont valorisées mensuellement selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CMUP). L'essentiel du stock correspond à des pièces destinées à être consommées dans le cadre de prestations de service pour assurer l'exploitation des sites de stockage de Storengy, en parfaite sécurité. Une analyse de l'obsolescence des articles et de la fréquence d'utilisation des matériels est effectuée par la société et sur cette base, une dépréciation des articles en stock peut être constatée.

La méthode de calcul de la dépréciation sur les stocks et en-cours appliquée par STORENGY SAS est fondée sur les taux de rotation des articles en stock. Des taux de rotation en « entrée » et en « sortie » sont calculés pour l'ensemble des articles en stock. La moyenne des taux d'entrée et la moyenne des taux de sortie constituent les taux de rotation limites en-deçà desquels une dépréciation annuelle, tenant compte de la durée d'obsolescence des articles, est appliquée.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation. Elles comprennent également les factures à établir. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES

Dans le poste « autres créances » et « autres dettes » figurent notamment le compte courant financier avec ENGIE Finance dans le cadre de la convention de trésorerie et le compte courant d'intégration fiscale avec ENGIE SA.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les éventuelles dettes libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre 2020. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits potentiels de change, une perte latente entraînant la constatation d'une provision pour risques.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social est de 2 733 171 879 euros constitué de 381 727 916 actions d'une valeur nominale de 7,16 euros.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont constituées de l'amortissement dérogatoire constaté chaque fois que les durées d'utilité (retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles) sont différentes des durées d'usage (admises fiscalement) ou que le mode d'amortissement est différent.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL DE STORENGY

Régime spécial des Industries Electriques et Gazières :

STORENGY relève principalement du régime spécial Invalidité, Vieillesse et Décès des Industries Électriques et Gazières présenté en Note 13.

Méthode de comptabilisation :

Storengy inscrit à son passif sous forme de provisions les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. Note 13).

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles :

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des « unités de crédit projetées ». La valeur actualisée des obligations de Storengy SAS est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié

à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité et de rotation du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement composé de prestations de services reposant sur l'expertise et le savoir-faire des équipes de STORENGY dans le domaine du stockage souterrain de gaz naturel, des gaz renouvelables et de la géothermie.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable.

Les opérations financières relatives aux participations, aux titres et aux créances rattachées à des participations, notamment les dotations ou reprises de dépréciation, sont inscrites en résultat exceptionnel et non en résultat financier. STORENGY considère en application de l'article 121-3 du PCG que cette classification qui déroge au plan Comptable Général donne une image plus fidèle du compte de résultat car elle permet de regrouper dans les éléments exceptionnels, tous les éléments de résultat afférents aux participations.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

Note 1 - Immobilisations brutes = 2 729 177 919 euros

Actif Immobilisé	Au 31/12/2019	Aug- mentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	11 659 460	2 391 079	(2 088 230)	0	11 962 308
Concessions, brevets, droits similaires	4 932 825		(870 000)	1 892 260	5 955 084
Fonds commercial	2 579 754				2 579 754
Immobilisations incorporelles en-cours	4 146 881	2 391 079	(1 218 230)	(1 892 260)	3 427 470
Immobilisations corporelles	12 733 822	2 195 682	0	0	14 929 504
Terrains & Agencements	2 752 320				2 752 320
Constructions	4 595 011			29 162	4 624 173
Installations techniques, matériel et outillages industriels	244 276	3 222		18 031	265 529
Autres immobilisations corporelles	2 082 661	477 961		1 551 031	4 112 460
Immobilisations en-cours	3 059 554	1 714 499		(1 599 031)	3 175 023
Avances et acomptes					
Immobilisations financières	2 693 601 459	8 697 785			2 702 286 106
Titres de participation	2 693 588 321	6 447 757			2 700 036 078
Créances rattachées à des participations		516 778			516 778
Prêts					
Autres immobilisations financières	13 138	1 733 250	(13 138)		1 733 250
TOTAL	2 717 994 741	13 284 546	(2 101 368)	0	2 729 177 919

Les mouvements constatés en 2020 sur les immobilisations brutes, corporelles, incorporelles et financières, sont pour l'essentiel liés aux opérations réalisées cette année (cf. paragraphe « Evénements significatifs de l'exercice ») :

- Les immobilisations incorporelles proviennent essentiellement de logiciels, licences informatiques, de prototypes. Pour mémoire, en 2018, STORENGY France avait été à STORENGY SAS son fonds de commerce lié à l'expertise comprenant notamment la valeur vénale des incorporels, y compris les droits sur les brevets pour 7 290 337 euros (repartis en 2 579 754 euros pour le fonds commercial et 4 710 583 euros pour les logiciels et les applications numériques),
- Les immobilisations corporelles sont principalement constituées du terrain et du bâtiment du Groupement d'Interventions sur Puits situé à Beynes (78), cédés à STORENGY SAS par STORENGY France en 2018,
- Les immobilisations financières sont constituées d'un portefeuille croissant de prises de participation dans les sociétés suivantes :
 - STORENGY France par apport en nature le 23 juillet 2018 des 180 597 727 titres qui étaient détenus par ENGIE SA sur un total de 180 597 733 titres (soit 99,99%) pour une valeur de 2 387 999 921 euros.

- STORENGY DEUTSCHLAND INFRASTRUCTURES par protocole d'investissement en date du 27 juillet 2018, soit 12 000 000 titres (100%) pour une valeur de 1 euro.
- STORENGY UK par protocole d'investissement en date du 31 juillet 2018, soit 232 115 559 titres (100%) pour une valeur de 262 000 000 euros.
- GEOTERMICA SANGANGUEY par protocole d'investissement en date du 31 juillet 2018, soit 25 000 titres (50%) pour une valeur de 1 129 euros.
- La Société Géothermale de Val d'Europe par protocole d'investissement en date du 28 septembre 2018, soit 185 titres sur 3 700 titres (5%) pour une valeur de 1 850 euros.
- ENGIE BIOZ par acquisition le 16 mai 2019, soit 7 518 500 titres pour une valeur de 37 500 000 euros.
- ELECTROCHAEA le 19 février 2019, soit 55 667 actions (19%) pour une valeur de 5 000 010 euros. Un prêt convertible de 500 000 euros a été signé le 14 Juillet 2020.
- GEOPULSE SAS le 15 février 2019, soit 50 actions (50%) pour une valeur de 500 euros.
- GEOTHERMIE DE GUADELOUPE en date du 17 septembre 2019, 77 398 titres (64,24%) pour une valeur de 1 000 200 euros.
- AZOLA SAS en date du 9 janvier 2020, par augmentation de capital de 2 135 120 euros puis au titre du traité d'apports en nature le 11 mai 2020, portant ainsi le capital à 3 193 117 euros, soit 319 799 actions (100%). La diminution de 2 088 230 euros présentée dans le tableau a pour contrepartie la valeur des titres de participation puisque l'augmentation de capital d'AZOLA de janvier 2020 pour un montant de 2 135 120 euros a été réalisée par apport de ces immobilisations incorporelles.
- PGE par cession de Storengy France le 29 janvier 2020, puis par souscription au capital de l'entité le 12 Juin 2020, soit 297 990 titres (33%) pour une valeur de 3 214 422 euros.
- Hycologie en date du 24 février 2020, soit 4 000 titres (100%) pour une valeur de 33 582 euros ;
- DMSE, conformément aux termes du pacte d'associés du 18 décembre 2020, souscription d'un montant de 1 732 000 euros au capital la société, sur compte séquestre, le temps de la levée des conditions suspensives et présenté en Autres immobilisations financières.

Note 2 - Amortissements = 3 706 440 euros

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Mvts par contrepartie au bilan	Au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	1 466 692	1 259 670	0	(160 233)	2 566 139
Concessions, brevets, droits similaires	1 466 692	1 259 670		(160 233)	2 566 139
Fonds de commerce					
Immobilisations incorporelles en- cours					
Immobilisations corporelles	535 887	604 414	0	0	1 140 301
Terrains & Agencements					
Constructions	188 361	154 221			342 582
Installations techniques, matériel et outillages industriels (1)	20 211	20 428			40 639
Autres immobilisations corporelles	327 314	429 766			757 079
Immobilisation en-cours					
TOTAL	2 002 579	1 864 094	0	(160 233)	3 706 440

Note 3 – Dépréciations = 15 092 462 euros

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Immobilisations financières	0	15 092 462	0	15 092 462
Titres de participations	0	15 092 462	0	15 092 462
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	0	15 092 462	0	15 092 462

Au 31 décembre 2020, compte tenu d'une valeur recouvrable estimée inférieure à sa valeur comptable, STORENGY a comptabilisé une perte de valeur 15 000 000 euros relative à sa participation dans STORENGY UK et 92 462 euros relative aux titres GEOTHERMICA.

Note 4 - Stocks = 7 619 206 euros

Stocks	Au 31/12/2019	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2020
Matières et matériel d'exploitation	7 243 130	3 058 629	(2 682 553)	7 619 206
TOTAL	7 243 130	2 600 994	(2 296 318)	7 619 206

Le stock est constitué du matériel utilisé par le Groupement d'Intervention sur les Puits. Sur la base de son analyse du stock existant au 31 décembre 2020, STORENGY considère qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser de dépréciation.

Note 5 - Crédit-bail

Non significatif.

Note 6 - Etat des créances = 173 848 194 euros

Etat des Créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif circulant & charges constatées d'avance	173 827 105	173 827 105	0
Clients et comptes rattachés	13 879 626	13 879 626	
Personnel	2 664	2 664	
Organismes sociaux	4 936	4 936	
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	2 220 115	2 220 115	
Autres créances fiscales	0	0	
Groupe et associés	154 031 734	154 031 734	
Créances IS	1 941 077	1 941 077	
Autres	1 727 973	1 727 973	
Charges constatées d'avance	18 980	18 980	
Avances et acomptes versés s/ commandes	21 089	21 089	
TOTAL	173 848 194	173 848 194	0

Les créances sont essentiellement constituées du compte courant financier avec ENGIE Finance SA dans le cadre de la convention de trésorerie pour 153 544 999 euros et avec SGVE pour 486 735 euros, ainsi que des créances clients pour 13 879 626 euros, dont 11 767 828 euros vis-à-vis de STORENGY France, liées aux contrats de prestations de services.

Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 675 271 euros

Produits à Recevoir	2020	2019
Clients et comptes rattachés	3 605 265	11 690 989
Autres créances	70 006	244 266
TOTAL	3 675 271	11 935 255

Les produits à recevoir sont liés aux contrats de prestations de services et sont principalement vis-à-vis de Storengy France.

Note 8 – Charges constatées d'avance = 18 980 euros

Charges constatées d'avance	2020	2019
Locations, Redevances	0	0
Primes d'assurance		15 652
Divers	18 980	4 286
TOTAL	18 980	19 938

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 - Capital social = 2 733 171 879 euros

Aucun mouvement de titres sur l'exercice

Note 10 - Provisions = 4 889 952 euros

Nature des Provisions	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises		Au 31/12/2020
			Utilisées	Sans objet	
Provisions réglementées	7 779	8 248			16 027
Amortissements dérogatoires	7 779	8 248			16 027
Provisions pour risques et charges	4 270 234	603 691			4 873 925
Provisions pour litiges		0			
Provision pour risques sur participation					
Provisions relatives au personnel	4 270 234	603 691			4 873 925
Provisions pour restructuration		0			
Autres provisions pour charges diverses					
TOTAL	4 278 013	611 939	0	0	4 889 952

Les provisions relatives au personnel sont principalement constituées des provisions pour avantages long terme (accident du travail, invalidité), indemnités pour congés exceptionnels et médailles du travail.

Note 11 – Echancier des dettes = 32 814 963 euros

Etat des Dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	79 410	79 410		0
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	79 410	79 410		
Dettes financières diverses	205 491			205 491
Avance sur travaux	205 491			205 491
Fournisseurs	16 936 737	16 936 737		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 611 424	16 611 424		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	325 314	325 314		
Dettes fiscales & sociales	15 096 474	15 096 474		
Personnel, organismes sociaux	11 632 825	11 632 825		
Etat, impôt sur les bénéficiaires	2 282 474	2 282 474		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	1 181 176	1 181 176		
Autres dettes	142 500	142 500		
Avances et acomptes reçus s/ commandes	0	0		
Produits constatés d'avance	354 350	354 350		
TOTAL	32 814 963	32 609 472	0	205 491

Il n'y a pas d'emprunt auprès d'établissements de crédit ou auprès du Groupe ENGIE au 31 décembre 2020.

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan = 21 905 750 euros

Charges à Payer	2020	2019
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	0	0
Emprunts & dettes financières diverses	0	0
Fournisseurs	10 002 432	15 407 525
Dettes fiscales & sociales	11 903 318	12 760 163
Autres dettes	0	0
TOTAL	21 905 750	28 167 689

Note 13 – Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de STORENGY SAS

Détail des Engagements Sociaux	2020	2019
Retraites	20 858 145	16 170 685
Départs Volontaires des Entreprises		
Retraites + DVE	20 858 145	16 170 685
Indemnité de fin de carrière / Indemnité de mise à la retraite	2 492 482	2 194 234
Secours immédiat	3 504 689	2 936 070
Indemnité compensatrice des frais d'étude	61 070	61 805
Avantage en nature	35 838 596	30 348 443
Compte Epargne Jours retraite	389 092	247 222
Indemnité congés exceptionnels	638 550	569 045
Total Avantages Post Emploi	42 924 479	36 356 819
Rentes Accidents du travail / Maladies professionnelles et aide amiante	2 644 824	2 444 974
Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)	1 003 359	842 861
Incapacité temporaire (long. Maladies)	64 348	33 563
Invalidité suite incapacité temporaire	165 884	50 693
Médailles	356 960	329 098
Total Avantages Long Terme	4 235 375	3 701 189
Total Engagements Bruts	68 017 999	56 228 693
Dont :		
- Provisionnés (*) (cf. Note 10)	4 873 925	4 270 234
- Couverts par des contrats d'assurance (valeur de marché)	12 620 019	11 770 574

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés des principales hypothèses actuarielles sont présentés ci-après :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Taux d'actualisation	0,90%	1,46%	0,78%	1,31%	0,53%	1,02%	0,82%	1,35%
Taux d'inflation	1,85%	1,79%	1,82%	1,78%	1,75%	1,75%	1,83%	1,79%
Durée résiduelle de service	19,7 ans	19,7 ans	19,7 ans	19,7 ans	12,9 ans	12,9 ans	22,1 ans	21,4 ans

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale, et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n° 2005-322 du 5 avril 2005.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières de STORENGY

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1er janvier 2005, les obligations financières de STORENGY sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO ;
- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à la CNAV, à l'AGIRC et à l'ARRCO et non financées par la CTA ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, depuis le 1er janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements de STORENGY sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière : leur évaluation intègre l'ancienneté des agents, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés le cas échéant en fonction de critères caractéristiques des agents des IEG (service actif, nombre d'enfants pour les femmes) ;
- l'évolution des effectifs de retraités, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et, le cas échéant, sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des agents des IEG ;
- les reversions de pensions, dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou s'agissant des régimes ex Suez pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre des retraites sont évalués à 20 858 145 euros et sont couverts à hauteur de 11 335 035 euros soit 54% par des contrats d'assurance.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
 - l'avantage en nature énergie,
 - les indemnités de fin de carrière,
 - les congés exceptionnels de fin de carrière,
 - le régime des capitaux décès,
 - le régime aide aux frais d'études.
- Avantages à long terme :
 - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
 - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
 - les médailles du travail,
 - l'aide bénévole amiante.

La méthode retenue pour évaluer les engagements est celle des « unités de crédits projetés ».

Les principaux engagements sont décrits ci-après.

1. L'avantage en nature énergie

L'article 28 du statut national du personnel des IEG prévoit que l'ensemble des agents (actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantage en nature énergie. Cet avantage recouvre la fourniture de gaz et d'électricité à tarif préférentiel.

L'engagement relatif à la fourniture de gaz aux agents d'ENGIE SA et d'EDF correspond à la valeur actuelle probable des kWh à fournir aux agents ou à leurs ayants droit pendant la phase de retraite, valorisée sur la base du coût de revient unitaire. À cet élément s'ajoute la valeur probable du prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre de l'avantage énergie pour STORENGY SAS sont évalués à 35 838 596 euros.

2. Les indemnités de fin de carrière

Depuis le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont évalués à 2 492 482 euros et sont couverts à hauteur de 1 284 984 euros soit 51 % par des contrats d'assurance.

3. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2020, les engagements au titre des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles sont évalués à 2 644 824 euros.

C - PROVISIONS

STORENGY SAS provisionne à la clôture de l'exercice les rentes accidents du travail et maladies professionnelles, les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité en cours de service et les prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Les provisions pour avantages au personnel s'établissent à 4 873 925 euros au 31 décembre 2020 détaillées comme suit :

Engagements correspondant à...	2020	2019
Des droits déjà ouverts		
Accidents du travail et maladies professionnelles (y compris amiante)	2 644 824	2 444 974
Pensions d'invalidité		
§ Incapacité temporaire	64 348	33 563
§ Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)	1 003 359	842 861
§ Invalidité (suite à incapacité temporaire)	165 884	50 693
Des prestations dues pendant la période d'activité des salariés		
Congés exceptionnels de fin de carrière	638 550	569 045
Médailles du travail	356 960	329 098
TOTAL	4 873 925	4 270 234

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière de STORENGY sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2020 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 1 488 000 euros en couverture des droits spécifiques retraites validés au cours de l'exercice.

Des indemnisations ont été versées par le fonds sur 2020 pour un montant de 803 000 euros.

En euros	2020
Primes Externalisation	
IFC	148 000
Retraite	1 340 000
Total	1 488 000
En euros	2020
Indemnisation du Fonds	
IFC	30 000
Retraite	773 000
Total	803 000

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2020 est de 12 620 019 euros dont 11 335 035 euros concernent les retraites et 1 284 984 euros concernent les IFC.

E – REGIME DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE A COTISATIONS DEFINIES

Les salariés relevant du régime des IEG bénéficient par ailleurs, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place en 2009. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent à 283 050 euros en 2020.

Note 14 – Trésorerie

	2020	2019
Disponibilités	97 417	479 354
Solde créditeur de banque et concours	(79 410)	(41 852)
Trésorerie courante	18 007	437 502

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 15 – Ventilation du chiffre d'affaires = 57 957 090 euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (montant HT)	2020	2019
Production vendue de biens		
Prestations expertise et service	57 168 009	60 774 931
Prestations interfaces techniques		
Accès des tiers aux stockages		
Prestations de stockage et d'équilibrage		
Autres prestations de services		
Autres recettes*	789 081	966 134
RRR accordés		
TOTAL	57 957 090	61 741 065

Le chiffre d'affaires est composé de prestations d'expertise, de support technique et opérationnel et de recherche et développement notamment dans le domaine du stockage souterrain. Il a été réalisé pour l'essentiel en France (97%), à l'exception du chiffre d'affaires réalisé en Italie, en Allemagne, au UK et en Lettonie dans le cadre de prestations d'expertise.

*Autres recettes = Service Level Agreements avec les filiales, mises à disposition de personnels

Note 16 – Autres achats et charges externes = 28 098 878 euros

Autres achats et charges externes	2020	2019
Achats non stockés de matière et fournitures	446 128	228 372
Redevances de crédit-bail		
Locations	1 912 545	2 116 172
Charges locatives		
Entretien et réparations	486 920	1 706 384
Primes d'assurance	1 635 027	1 286 947
Etudes et recherches	10 307 052	11 591 200
Services extérieurs divers	104 217	186 966
Personnel extérieur à l'entreprise	2 289 655	1 977 224
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 112 515	1 448 243
Publicité, publications, relations publiques	336 949	1 062 973
Transports de biens et transports collectifs du perso	113 379	82 117
Déplacements, missions et réceptions	1 053 634	698 258
Frais postaux et de télécommunications	25 221	41 803
Services bancaires et assimilés	29 976	58 437
Autres services extérieurs divers	8 245 660	9 391 823
TOTAL	28 098 878	31 876 918

Les achats et charges externes sont principalement constitués de frais d'études et de recherche, d'achats de prestations externes et de matériels pour délivrer les prestations d'expertise industrielle.

Note 17 – Charges de personnel = 24 866 636 euros

Les effectifs statutaires et non statutaires au 31 décembre 2020 s'établissent à 218 salariés.

<i>En nombre de salariés</i>	2020	2019
Cadres	148	138
Maitrises	69	71
Exécutions	0	0
TOTAL	218	209

L'effectif moyen annuel est de 211,66 salariés en 2020.

Le poste charges de personnel se décompose de la manière suivante :

<i>En euros</i>	2020	2019
Salaires et traitements	15 894 307	14 926 767
Charges sociales	8 972 329	9 166 377
<i>Dont Intéressement</i>	1 400 000	1 818 000
TOTAL	24 866 636	24 093 144

**Note 18 – Dotations et reprises sur amortissements et provisions d'exploitation,
Transfert de charges**

Dotations et reprises d'amortissements	2020	2019
Dotation aux amortissements linéaires	(1 864 094)	(1 649 563)
Reprise sur amortissements		
TOTAL	(1 864 094)	(1 649 563)

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	2020	2019
Provisions relatives au personnel (<i>dotations</i>)	(603 691)	(759 497)
Provisions relatives au personnel (<i>reprises</i>)	0	330 200
TOTAL	(603 691)	(429 297)

Transferts de charges	2020	2019
Transferts de charges	(2 162)	356 116
TOTAL	(2 162)	356 116

Note 19 – Résultat financier = 130 871 297 euros

	Charges 2020	Produits 2020	Net 2020	Net 2019
Revenus des titres de participation (dividendes)		130 896 630	130 896 630	21 709 256
Revenus comptes courants		16 778	16 778	
Intérêts, charges et produits assimilés	(66 637)	36 186	(30 451)	17 196
Arrondis de conversion			0	0
Résultat de change	(17 585)	5 926	(11 660)	(6 891)
Autres produits financiers			0	0
Dotations et reprises de provisions à caractère financier			0	0
Abandons de créances immobilisées			0	0
TOTAL	(84 222)	130 955 520	130 871 297	21 719 561

Les revenus des titres correspondent au versement de dividendes de la part de Storengy France le 30 juin 2020 et Storengy UK le 15 juillet 2020.

Note 20 – Formation du Résultat Exceptionnel = -15 100 710 euros

	Charges 2020	Produits 2020	Net 2020	Net 2019
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	1
Cessions d'immobilisations financières				
Amortissements dérogatoires	(8 248)		(8 248)	(7 315)
Autres dotations et reprises exceptionnelles				
Provisions pour risques sur participations				
Dépréciation des Titres de Participation	(15 092 462)		(15 092 462)	
Provisions pour restructuration				
Autres				
Total	(15 100 710)	0	(15 100 710)	(7 314)

Le résultat exceptionnel est principalement formé de la dépréciation des titres de Storengy UK.

Note 21 – Impôt sur les bénéfices = 33 596 euros

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/ Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	(1 763 308)	3 959 243	172 956
Résultat financier	130 871 297	(124 351 799)	918 687
Résultat exceptionnel	(15 100 710)	15 093 686	(2 032)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes		0	0
Réserve spéciale de participation		0	0
Impôt sur les sociétés	(33 596)	33 596	(1 056 015)
TOTAL	113 973 683	(105 265 273)	33 597

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2020 s'élève à 28%.

Le montant des impôts de 33 595 euros comprend du crédit impôts recherche (CIR), qui s'élève à 1 056 015 euros.

Les réintégrations et déductions effectuées sur l'imprimé 2058A de la liasse fiscale concernent des provisions et dépréciations non déductibles (conгés exceptionnels et incapacités temporaires ou totales).

Note 22 – Régime de l'intégration fiscale

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a été souscrite entre ENGIE et STORENGY à compter du 1^{er} janvier 2018. La convention est applicable à partir de cette date à tous les exercices d'appartenance au Groupe.

L'intégration fiscale n'engendre pas d'écart entre la charge d'impôt figurant dans les comptes de l'entreprise et la dette afférente.

Note 23 – Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	2020	2019
Résultat net de l'exercice	(113 973 683)	(21 703 552)
Impôts sur les bénéfices	33 596	(808 559)
Résultat comptable avant impôts	(114 007 279)	(20 894 993)
Variation des provisions réglementées	8 248	7 315
Résultat hors impôts et dérogatoire	(114 015 527)	(20 902 307)

Note 24 – Engagements hors bilan

	Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements d'achat de gaz		
Engagements de vente de gaz		
Engagements d'investissements	1 471 289	
Engagements sur commandes d'exploitation		
Engagements de crédit bail		
Engagements sur garanties/cautions		
Engagements sur opérations financière		
Autres engagements	16 751 195	
Engagements quotas d'émission de GES alloués		

Les engagements donnés correspondent à des commandes d'investissement non encore réceptionnées. Les autres engagements correspondent au dépôt du compte séquestre et aux garanties maison mère émises au titre des projets en développement au UK et en Guadeloupe.

Note 25 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes inscrit au compte de résultat n'est pas fourni en annexe dans la mesure où les annexes consolidées du groupe ENGIE mentionnent cette information.

Note 26 – Identité de la société mère consolidante

ENGIE SA est la société mère consolidant les comptes de STORENGY.

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
ENGIE 1 PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN 92 400 COURBEVOIE	SA	2 435 285 011	100%

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par Storengy	Cautions et avals donnés par Storengy	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé (2020)	Résultat du dernier exercice écoulé (2020)	Dividendes encaissés par Storengy dans l'exercice
----------------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--	---------------------------------------	---	--	---

A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital

- Filiales (plus de 50% du capital détenu)

STORENGY France SA (en euros)	344 941 670	17 798 831	99,99%	2 387 999 921	2 387 999 921	0	0	584 293 595	117 281 038	119 194 503
STORENGY UK (en GBP)	139 269 336	55 850 329	100%	262 000 000 (en euros)	247 000 000 (en euros)	0	12 430 536 (en euros)	91 796 957	21 857 567	11 667 940 (en euros)
STORENGY DEUTSHLAND INFRASTRUCTURES (en euros)	12 000 000	39 692 384	100%	1	1	0	0	1 619 077	(1 949 895)	0

- Participations (10 à 50 % du capital détenu)

Engie BIOZ (en euros)	75 037 000	(7 275 716)	50%	37 500 000	37 500 000	0	0	3 934 992	13 052 523	0
Plaine de Garonne Energie (en euros)	8 913 000	524 530	33%	3 214 000	3 214 000	0	0	562 121	(575 484)	0

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par Storengy	Cautions et avals donnés par Storengy	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé (2020)	Résultat du dernier exercice écoulé (2020)	Dividendes encaissés par Storengy dans l'exercice
----------------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--	---------------------------------------	---	--	---

B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital

- Filiales françaises (plus de 50% du capital détenu)

a) Françaises (en euros)				4 226 839	4 226 839	200 000	2 590 659			0
---------------------------	--	--	--	-----------	-----------	---------	-----------	--	--	---

- Participations françaises (10 à 50 % du capital détenu)

a) Françaises (en euros)				2 350	2 350	0	0			0
b) Etrangères (en euros)				5 092 476	5 000 014	500 000	0			0

STORENGY

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 733 171 878,56 €
Siège social : 12 rue Raoul Nordling – 92270 BOIS-COLOMBES
Siren 833 718 653 R.C.S NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE CONSTATATION DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 8 JUN 2021

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2020 font ressortir un résultat bénéficiaire de 113 973 683 € décide, sur proposition du Président, de l'affecter ainsi qu'il suit :

	en euros
Résultat de l'exercice	113 973 683,00
Report à nouveau antérieur (débitéur)	-
Bénéfice Disponible	113 973 683,00
Dotations de la réserve légale (Au moins 5% du bénéfice jusqu'à 10% du capital social)	5 698 684,15
Solde après dotation à la réserve légale	108 274 998,85
Report à nouveau antérieur (créditeur)	2 388 301,77
Bénéfice distribuable	110 663 300,62
Dividende distribué	106 883 816,48
Solde affecté en report à nouveau	3 779 484,14

Le dividende sera mis au paiement au plus tard le 30 septembre 2021.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne pouvoir au secrétaire de la réunion pour certifier conforme des copies ou extraits du présent procès-verbal.

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée et particulièrement à LEXTENSO, domiciliée à La Grande Arche La Défense – Paroi nord, 1 Parvis de La Défense, 92 044 Paris La Défense Cedex, pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

